

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2024-017

Délégués titulaires :

Nombre : 82
Présents : 34

Délégués suppléants :

Nombre : 82
Présents : 8

Absents représentés : 4

Nombre de votants : 46

Date de convocation :
Jeudi 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique en date du jeudi 21 mars 2024, s'est réuni à l'Espace André Millet, commune de Samoreau, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Etaient présents :

Caroline MAILLARD, Anne-Sophie GUERIN, Michel DANNEQUIN, Yves COZE, Emmanuelle ALHADEF, Lionel BOUILLETTE, Custodio DE FARIA CASTRO, Francis GUERRIER, Charles QUERNE, Alain THIERY, Thibault FLINE, Pascal PROUT, Jean-Luc LAMBERT, Thomas GROLLEAU, Patrice MORIZET, Nadège COSCO, Jean-Paul CULINAS, Pascal DUBOIS, Véronique FEMENIA, Laurent AVELANGE, Caroline PETEAU, Martial QUINTON, Françoise BICHON-LHERMITTE, Pascal GOUHOURY, Mylène MUSY, Mickael GOUÉ, Tanguy TUAL, Laurent SIGLER, Marie-France OTTO-BRUC, Didier KERIGER, Sylvie MONCHECOURT, Jean-Yves CORBEL, Dikran ZAKEOSSIAN, Olivier THEOT, François FORTIN, Hervé JOCHMANS, Fabrice ETTORI, Pascale LELOT-BERDIER, Nelly HALLEUR, Jean-Claude POILPREZ, Bruno MICHEL, Pascale PALARD, Freddy BODIN.

Secrétaire de séance : Sylvie MONCHECOURT

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 2023-17-10-06 en date du 17 octobre 2023 autorisant Le Président à signer la convention d'expérimentation du Compte Financier Unique avec le service de Gestion Comptable de Fontainebleau ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Président se retire et laisse Madame la vice-présidente en charge des finances présenter le Compte Financier Unique et présider le vote.

Le CFU 2023 laisse apparaître :

En section d'Investissement, un déficit de 101 901,26 euros qui, compte tenu du résultat de clôture 2022 détermine **un excédent global de clôture de 910 204,13 euros.**

En section de Fonctionnement, un excédent de 833 887,08 euros, qui compte tenu du résultat de clôture de l'année précédente, détermine **un excédent global de clôture de 1 247 142,56 euros,**

Le CFU qui peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture 2022	Résultat 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	1 012 105,39 €	-101 901,26 €	910 204,13 €
Fonctionnement	413 255,48 €	833 887,08 €	1 247 142,56 €
Total	1 425 360,87 €	731 985,82 €	2 157 346,69 €

Le Comité syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique (CFU) 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,

Monsieur Pascal GOUHOURY



Certifié exécutoire le : - 3 AVR. 2024

Date de mise en ligne le : - 3 AVR. 2024

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.